

**PRODUCTEUR DU DECHET : Maître d'ouvrage, Donneur d'ordre**

Raison Sociale :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Contact :

Tél :

Email contact :

N° de Siret :

**CLIENT A FACTURER / DETENTEUR DU DECHET : Maître d'œuvre,  
Entreprise de travaux (si différent du producteur du déchet) :**

Raison Sociale :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Contact :

Tél :

Email contact :

N° de Siret :

**CHANTIER : Identification et spécifications du chantier**

Vos références / Nom du chantier :

Date première livraison :

Adresse précise du chantier :

Ville : Code Postal :

Nom du responsable du chantier : Tél :

**TYPE DE CHANTIER :** Déconstruction Désamiantage VRD Déchetterie/Plateforme de tri-transit Chez un particulier Autre- précisez:

**DECHETS : CED 17 06 05\* - MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**  
contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité

Tonnage estimé :

**Conditionnement :** Big-Bag Palette filmée Body Benne Liner Benne

Autre Précisez :

**TRANSPORTEUR / COLLECTEUR :**

Raison sociale : N° de Siret :

Adresse :

Code Postal: Contact :

Tél : Email contact :

N° réception transport déchets : Date de validité :

**ECOTERRE DE THEIX**

Conformément à l'arrêté ministériel du 15/02/16 (ISDND)  
et l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2017

Ardoises, Carrelages, Plinthes, Faïences (Catégorie 1)

Bétons, Chapes, Enduits, Mortiers, Gravats amiantés, plaques planes et  
ondulées, Bardages, Profilés (Catégorie 2)

Revêtements routiers (Catégorie 3)

Tuyaux, Conduits, Coffrages perdus, Gaines, Mobilier, Dalles Vinyles (Catégorie 4)

Panneaux, Cloisons, Faux plafonds en amiante ciment (Catégorie 5)

(matériaux composites et panneaux sandwichs à faces amiante ciment, sans amiante libre à l'intérieur)

**ECOTERRE DU CELLIER**

Conformément à l'arrêté ministériel du 15/02/16 (ISDND)  
et l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014

Ardoises, Carrelages, Plinthes, Faïences (Catégorie 1)

Bétons, Chapes, Enduits, Mortiers, Gravats amiantés, plaques planes et  
ondulées, Bardages, Profilés (Catégorie 2)

Revêtements routiers (Catégorie 3)

Tuyaux, Conduits, Coffrages perdus, Gaines, Mobilier (Catégorie 4)

Panneaux, Cloisons, Faux plafonds en amiante ciment (Catégorie 5)

(matériaux composites et panneaux sandwichs à faces amiante ciment, sans amiante libre à l'intérieur)

**RETEMENTS ROUTIERS (enrobés) contenant de l'amiante :**

il est nécessaire pour les HAP de démontrer le respect du seuil prévu par l'annexe II de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.

**\*Pak Marker**

Positif (jaune)

Négatif (blanc)

**\*\* Lixiviation:** Résultat HAP < 50mg/Kg de MS

Précisez le Résultat : / mg/Kg de MS

\* Joindre obligatoirement une photo du test Pak Marker

\*\* Joindre obligatoirement les résultats du laboratoire

Nature du test :

**ENGAGEMENT DU CLIENT PRODUCTEUR OU DETENTEUR DU DECHET**

**Seuls les déchets contenant de l'Amiante Lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité et mentionnés dans le cahier des charges seront acceptés sur le site.**

L'absence de goudron doit être systématiquement démontrée pour les croûtes d'enrobé contenant de l'amiante (test Pak Marker, test lixiviation sur HAP)

Le client, producteur ou détenteur certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre de l'article L541-2 du code de l'environnement sur les déchets, et à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet et s'engage :

- ✓ sur le meilleur tri possible de ses déchets directement sur le chantier
- ✓ à livrer des déchets inertes conformes à l'arrêté Ministériel du 12/12/2014
- ✓ à porter à la connaissance de l'éliminateur tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications sur la FIP
- ✓ afin de favoriser le recyclage, que les déchets ont fait l'objet d'un tri selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable.
- ✓ que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur.
- ✓ à reprendre à ses frais tout déchet non autorisé qui parviendrait jusqu'au site d'accueil.

Un délai de 48 h est demandé pour toute validation de FIP

**RESERVE AU CLIENT - PRODUCTEUR OU DETENTEUR DU DECHET**

Date de la demande : Cachet de la société

Nom du demandeur :

Dûment habilité, certifie l'exactitude des renseignements susmentionnés

Signature :

**CADRE RESERVE A L'EXPLOITANT**

Date de réception de la demande :

Accepté  Refusé -Motif de Refus :

En attente de renseignements complémentaires

Mois Site Année Numéro FID.A

N° Acceptation :

FA N°

Date de validation de la FIP Amiante: